

septembre 2010

## Déclaration FO au CA de la CAMIEG

La Cour des comptes propose de supprimer purement et simplement le régime spécial maladie des IEG. Arguments avancés, celui-ci coûterait à la Nation et aux assurés sociaux du régime général.

FO Energie et Mines rappelle que la couverture maladie des IEG est en totalité financée par les agents et les employeurs. Elle ne doit rien au régime général, son équilibre financier est pérenne.

FO Energie et Mines dénonce une attitude rétrograde de la Cour des comptes fondée sur des arguments erronés et dictée avant tout par des choix politiques remettant en cause notre protection sociale.



### Réclamations CAMIEG

L'opiniâtreté de FO Energie et Mines paye. La mise en œuvre du recensement de toutes les réclamations anciennes et la mise en place d'une structure « réclamations » au sein de la caisse portent leurs fruits.

7 000 dossiers déposés (6 000 remboursements et 1 000 administratifs).

- Tous les assurés ont reçu un accusé réception de leur réclamation,
- 38% des réclamations étaient déjà réglées,
- 50% des réclamations ont été réglées,
- 12% des réclamations nécessitent des pièces complémentaires.

FO Energie et Mines considère que le dysfonctionnement de la caisse et la gestion bicéphale actuelle Camieg/CPAM92 reste un facteur de fragilisation de notre couverture maladie sur laquelle la cour des comptes s'appuie également pour la remettre en cause

FO Energie et Mines revendique le maintien de notre régime spécial maladie, la pleine et entière responsabilité de la Camieg dans sa gestion. La Camieg doit en conséquence reprendre l'ensemble de ses missions, avec la gestion des remboursements au sein de la caisse et non plus externalisée à la CPAM 92.

**FO Energie et Mines continuera de défendre les droits des assurés sociaux, leur protection sociale particulière, une organisation de la caisse efficiente pour un service à rendre aux agents exemplaire.**

**Pensez à Vous**  
**Rejoignez nous**

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)